

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'EPINAY SOUS SENART**

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du 30 juin 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-06-03

Objet : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2025

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Épinay-sous-Sénart, légalement convoqué le 25 juin 2026, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Damien ALLOUCH, Président du CCAS.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et suivants ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux Centres Communaux d'Action Sociale ;

VU la délibération n° 2026-06-02 relative à l'approbation du Compte Administratif 2025;

VU la délibération n° 2026-06-01 relative à l'approbation du Compte de Gestion 2025 ;

CONSIDÉRANT que le résultat N-1 doit être affecté en priorité :

1. À l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur ;
2. À la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068) ;
3. Pour le solde, en excédent de fonctionnement reporté (compte 002) ou en réserve (compte 1068).

CONSIDÉRANT les résultats de l'exercice 2025 tels que synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Libellé section	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat de clôture
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 188,52 €	23 188,52 €
Fonctionnement	710 640,69 €	698 934,10 €	-11 706,59 €	50 669,85 €	38 963,26 €
TOTAL	710 640,69 €	698 934,10 €	-11 706,59 €	73 858,37 €	62 151,78 €

CONSIDÉRANT qu'il n'existe aucun besoin de financement de la section d'investissement, celle-ci présentant un excédent de clôture de **23 188,52 €** ;

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par :

- 6 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstentions

CONSTATE

Que le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à **38 963,26 €**.

DÉCIDE

D'affecter le résultat de fonctionnement 2025 comme suit :

- **Compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 38 963,26 €**
- **Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 0,00 €**

PRÉCISE

Que l'excédent d'investissement de **23 188,52 €** sera repris au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

DIT

Que cette affectation sera intégrée dans le cadre d'un budget supplémentaire qui sera présenté et soumis au vote d'une séance du Conseil d'Administration ultérieurement.

AUTORISE

Monsieur le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

La présente délibération sera transmise à la Préfecture de l'Essonne et conservée au registre des délibérations du Centre Communal d'Action Sociale.

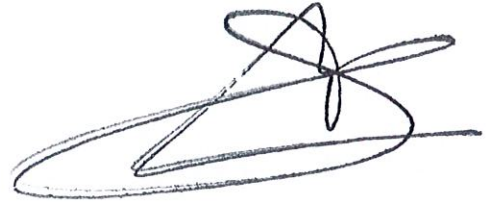
Fait et délibéré en séance le 30 juin 2026.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du CCAS

Damien ALLOUCH

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a series of loops and a final horizontal stroke.

La secrétaire de séance

Sarah GIRARD-ZIANI

A handwritten signature in dark ink, featuring a large, stylized 'S' followed by a series of loops and a final horizontal stroke.